



COM07

Pour diffusion IMMÉDIATE

Démolition du 40, rue de la Bergerie

La Ville demande un rapport externe avant d'autoriser les travaux

Châteauguay, le 24 février 2021 – Lors d'une séance extraordinaire tenue le mardi 23 février, les membres du conseil ont adopté à l'unanimité une motion visant à demander un rapport d'ingénierie externe, cosigné par un architecte indépendant, afin de déterminer l'état du bâtiment situé au 40, rue de la Bergerie.

L'adoption de cette motion a pour effet de suspendre les travaux de démolition prévus sur le site.

Bien que toutes les procédures aient été respectées par l'administration municipale lors de l'octroi du mandat initial pour évaluer le bâtiment et lors de l'analyse du projet immobilier proposé au 40, rue de la Bergerie, il existe un lien trop étroit entre le signataire du rapport et le promoteur du projet. Par souci de transparence, la Ville a donc pris la décision de suspendre temporairement la permission de démolir la propriété pour confier le mandat d'évaluation à une firme externe.

En parallèle, l'administration entend revoir certaines de ses réglementations dans le but d'apporter des améliorations aux processus d'octroi de mandats et de demandes d'étude des projets soumis pour éviter de tels imbroglios.

- 30 -